À qui s'adresse

le CRIAVS Centre-Val de Loire ?



A toute personne ou institution concernée par la problématique de la violence sexuelle notamment :

Professionnels de la santé (d'établissements publics, libéraux) :

- Psychiatres,
- Psychologues,
- Infirmiers,
- Éducateurs
- Médecins coordonnateurs

Professionnels du milieu judiciaire :

- Experts psychiatres et psychologues,
- Magistrats, procureurs,
- Agents des SPIP,
- Intervenants en milieu pénitentiaire,
- Éducateurs de la PJJ,
- Police et gendarmerie,
- Professionnels des services sociaux et éducatifs
- Agents de l'éducation nationale
- Usagers et leurs proches
- Associations de victimes

Professionnels et établissements du champ médicosocial

- Lieux d'hébergements
- ITEP, IME, ESAT...

Universités, instituts et services de formation

- Enseignements, conférences
- Soutien des services de soins (SSU...)
- Projets de prévention



Le CRIAVS est situé au niveau -2 de l'hôpital Trousseau avenue de la République à Chambray les Tours.

L'accès se trouve face à la chapelle de l'Institut médico légal (IML).

Dos à l'IML, sur la gauche, vous longez la tour de l'hôpital direction les Urgences.

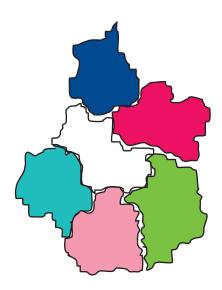
Au milieu suivre la signalétique et prendre l'escalier descendant jusqu'à l'interphone.

https://www.criavs-cvl.fr/



Pôle Psychiatrie - Addictologie







impression : reprographie - V. février 2020

Rédaction : CRIAVS - conception graphique : direction de la communication -

CRIAVS Centre-Val de Loire CHRU de Tours Hôpital Trousseau 37044 TOURS cédex 9

Tél.: 02 18 37 05 98 Fax: 02 18 37 05 90

https://www.criavs-cvl.fr/

e-mail:

criavs.centre@chu-tours.fr

Les 6 missions du

du CRIAVS Centre-Val de Loire



Pourquoi un CRIAVS ?



1. Lieu d'interface, de soutien et de recours pour tous les intervenants et les équipes :

- · Soutien ponctuel (sur une situation particulière),
- Formation à moyen terme (possible pour une équipe entière),
- · Accompagnement au long cours

2. Assurer la **formation** des professionnels

- Formation initiale (sensibilisation de 2 jours)
- Formations spécifiques (sur un thème précis)
- Cycles de conférences thématiques
- Journées d'études ou colloques
- Formations universitaires (DU et DIU en lien avec l'Université de Tours)

3. Etre promoteur d'un travail en réseau

- Développer les liens entre le domaine sanitaire et judiciaire (réseau des médecins coordonnateurs, participation à des dispositifs de prise en charge)
- En relation avec différents acteurs universitaires et professionnels
- Faciliter l'accompagnement des AVS vers l'accès aux soins notamment dans le cadre des soins pénalement ordonnés
- Favoriser la coordination des différentes prises en charge

4. Centre de documentation : professionnels et étudiants (lundi - vendredi 9h30 - 17h)

- Consultations et emprunts de documents
- Catalogues en ligne ThèséAS (FFCRIAVS) et Ascodoc psy
- Articles et bibliographies compilés par notre documentaliste
- · Possibilité de recherches bibliographiques

5. Participer et soutenir la recherche dans le domaine des violences sexuelles

- Recherches universitaires (évaluation du risque de violence, évaluation neuropsychologiques, adhésion aux Mythes du viol, etc.)
- Liens avec l'EE 1901 Qualipsy de l'Université de Tours et l'Equipe de recherche EA 4638 LPPL de l'Université d'Angers

6. Engager des démarches de prévention

- Prévention primaire : Site d'expérimentation du numéro unique destiné aux personnes ayant des fantasmes pédophiles 0 806 23 10 63
- Prévention secondaire : Groupe de travail prévention des violences sexuelles en institution, Programme d'intervention théorico-clinique en institution
- Prévention tertiaire: Participation aux ciné-débats grand public sur la thématique, participations à des événements en partenariat

Les violences sexuelles sont devenues un phénomène de société largement médiatisé et ont généré des réactions sociales et politiques considérables.

Le cadre des soins pénalement ordonnés a continuellement évolué depuis la loi de Juin 1998 relative à l'injonction de soins en milieu ouvert. En définissant une organisation interdisciplinaire associant référent soignant, médecin coordonnateur et acteurs du milieu judiciaire, le cadre légal vient interroger et modifier les pratiques d'accompagnement.

Afin d'aider les **professionnels de tout champ** dans l'application de ce dispositif et aussi dans toute prise en charge relative aux auteurs de violence sexuelle, le plan de Santé mentale a préconisé la création de structures régionales : les Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violence Sexuelle (CRIAVS).

Le CRIAVS Centre-Val de Loire (CVL) est une structure de **service public** à dispositif régional (financé par l'Agence Régionale de Santé) portée par le CHU de Tours (pôle de psychiatrie - addictologie).

Il propose plusieurs types d'interventions spécifiques destinées à soutenir le travail des équipes et de tous les professionnels (santé, justice, médico-social...) engagés dans l'accompagnement des Auteurs de Violences Sexuelles (AVS).